

FNB D'ACTIONS AMÉRICAINES CONCENTRÉ BRISTOL GATE ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS 30 JUIN 2025



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires ci-joints du FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate (le « FNB ») sont préparés par Bristol Gate Capital Partners Inc., le gestionnaire du FNB, et approuvés par le conseil d'administration de Bristol Gate Capital Partners Inc., à titre de fiduciaire du FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate.

Le gestionnaire est responsable de la gestion et du contrôle des affaires courantes du FNB. Le gestionnaire exerce certaines fonctions administratives, notamment le maintien des contrôles à l'égard de l'information financière. Le gestionnaire maintient des procédés appropriés afin de s'assurer que l'information financière est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Le mode de présentation des états financiers est décrit dans les notes annexes.

(signé) « Richard Hamm »
Richard Hamm
Chef de la direction
Bristol Gate Capital Partners Inc.

(signé) « Marcus Spain »

Marcus Spain
Chef des finances
Bristol Gate Capital Partners Inc.

Toronto (Ontario) Le 19 août 2025



FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

Table des matières
30 juin 2025

États intermédiaires de la situation financière	1
États intermédiaires du résultat global	2
États intermédiaires des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie	4
Annexe intermédiaire du portefeuille	5
Notes annexes	6-15

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate États intermédiaires de la situation financière

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 (non audité)		30 juin 2025		31 décembre 2024
Actif	Note			
Actifs courants Trésorerie		781 195	¢	340 153 \$
Dividendes à recevoir		12 080	Ψ	42 843
Autres débiteurs		57 153		102 514
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	3 _	162 918 381		168 090 064
Total de l'actif	_	163 768 809	\$	168 575 574 \$
Passif				
Passifs courants				
Montant à payer au gestionnaire	8 _	192 697		32 364
Total du passif	_	192 697	\$	32 364 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		163 576 112	\$	168 543 210 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				
Parts en \$ CA		123 274 840	\$	123 440 200 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)		40 301 272	•	45 103 010 \$
Nombre de parts en circulation				
Parts en \$ CA	4	2 600 000		2 600 000
Parts en \$ US	4	850 000		950 000
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part				
Parts en \$ CA		47,41	\$	47,48 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)		47,41	\$	47,48 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de Bristol Gate Capital Partners Inc., à titre de fiduciaire du FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate

(Signé) « Willard J. L'Heureux »	Willard J. L'Heureux, c.r., administrateur
(Signé) « Richard Hamm »	Richard Hamm, chef de la direction

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate États intermédiaires du résultat global Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 (non audité)

		2025	2024
Produits	Note		
Dividendes		759 681 \$	1 305 603 \$
Produits d'intérêts aux fins des distributions		11 196	8 876
Profit (perte) de change sur la trésorerie		(42 295)	6 036
Variation de la juste valeur des placements :		, ,	
Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements		6 083 143	39 459 355
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements		(6 259 148)	(14 388 986)
Total des produits	_	552 577	26 390 884
Charges			
Frais de gestion	5, 8	650 741	805 917
Honoraires d'audit		29 583	26 318
Frais d'administration		41 901	49 782
Retenues d'impôt à la source		106 782	161 837
Frais payés au comité d'examen indépendant	5	12 183	10 771
Droits acquittés aux autorités de réglementation		38 714	36 854
Honoraires payés à l'agent des transferts		6 301	6 236
Frais juridiques		29 489	26 876
Coûts de transaction		16 269	6 804
Total des charges d'exploitation	_	931 963	1 131 395
Charges absorbées par le gestionnaire		93 914	61 837
Charges nettes	_	838 049	1 069 558
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(285 472) \$	25 321 326 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
Parts en \$ CA		(386 095) \$	9 876 778 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)		100 623 \$	15 444 548 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation			
Parts en \$ CA		2 677 072	2 495 055
Parts en \$ US		907 182	3 395 055
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs			
de parts rachetables par part		/A / A * *	
Parts en \$ CA Parts en \$ US (en dollars canadiens)		(0,14) \$ 0,11 \$	3,96 \$ 4,55 \$

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate États intermédiaires des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 (non audité)

	2025	2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période		
Parts en \$ CA	123 440 200 \$	95 556 960 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	45 103 010 \$	145 326 099 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs		_
de parts rachetables		
Parts en \$ CA	(386 095)	9 876 778
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	100 623	15 444 548
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À même le revenu net de placement		
Parts en \$ CA	-	_
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	_	(148 681)
Transactions portant sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Parts en \$ CA	7 248 785	8 559 927
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	6 945 783	8 286 919
Rachat de parts rachetables		
Parts en \$ CA	(7 028 050)	(2 099 665)
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	(11 848 144)	(105 282 784)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts en \$ CA	(165 360)	16 337 040
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	(4 801 738)	(81 699 998)
Parts en \$ 05 (en dollars canadiens)	(4 601 736)	(61 699 996)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période		
Parts en \$ CA	123 274 840 \$	111 894 000 \$
Parts en \$ US (en dollars canadiens)	40 301 272 \$	63 626 101 \$

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 (non audité)

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de		
parts rachetables	(285 472) \$	25 321 326 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :	, ,	
(Profit) perte de change sur la trésorerie	42 295	(6 036)
(Profit net) perte nette réalisé à la vente de placements	(6 083 143)	(39 459 355)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	6 259 148	14 388 986
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des dividendes à recevoir	30 763	66 140
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	45 361	(10 743)
Augmentation (diminution) du montant à payer au gestionnaire	160 333	111 716
Achat de placements	(36 638 581)	(56 954 308)
Produit de la vente de placements	36 782 375	56 648 271
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	313 079	105 997
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Trésorerie tirée des parts rachetables émises	312 493	53 960
Montants payés au titre des parts rachetables rachetées	(142 235)	(360 248)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite	(1.12.200)	(000 = 10)
des distributions réinvesties	_	(148 681)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	170 258	(454 969)
(Perte) profit de change sur la trésorerie	(42 295)	6 036
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	441 042	(342 936)
Trésorerie au début de la période	340 153	379 639
Trésorerie à la fin de la période	781 195 \$	36 703 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	683 662 \$	1 209 906 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	11 196 \$	8 876 \$
Intérêts versés	- \$	_ \$

FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate Annexe intermédiaire du portefeuille

Exprimé en dollars canadiens

Au 30 juin 2025 (non audité)

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	Pourcentage de la valeur liquidative
	Actions			
29 068	GE Aerospace	6 739 187	10 208 921	6,24
22 676	Broadcom Inc.	1 930 927	8 528 987	5,21
7 909	Intuit Inc.	4 221 087	8 499 960	5,20
12 420	Microsoft Corp.	4 223 336	8 429 643	5,15
17 297	Visa Inc., catégorie A	4 923 661	8 379 794	5,12
10 838	Mastercard Inc., catégorie A	5 063 289	8 310 213	5,08
26 875	Cintas Corp.	3 504 137	8 172 843	5,00
27 137	Westinghouse Air Brake Technologies Corp.	7 454 711	7 751 895	4,74
11 044	Moody's Corp.	4 550 973	7 558 721	4,62
16 028	Sherwin-Williams Co.	5 055 817	7 509 346	4,59
29 414	Applied Materials Inc.	5 409 555	7 347 580	4,49
24 308	Marsh & McLennan Cos Inc.	6 705 777	7 251 902	4,43
7 185	McKesson Corp.	5 085 650	7 184 118	4,39
6 610	Eli Lilly & Co.	7 577 702	7 030 842	4,30
16 803	Accenture PLC, catégorie A	7 095 304	6 852 851	4,19
11 140	Domino's Pizza Inc.	7 267 795	6 849 351	4,19
8 683	MSCI Inc.	6 126 930	6 833 181	4,18
66 492	Carrier Global Corp.	5 014 289	6 640 399	4,06
11 843	Thermo Fisher Scientific Inc.	7 684 419	6 552 134	4,01
28 951	Old Dominion Freight Line Inc.	6 943 469	6 411 434	3,92
29 452	Zoetis Inc., catégorie A	6 038 624	6 267 195	3,83
10 212	UnitedHealth Group Inc.	5 537 201	4 347 071	2,66
		124 153 840	162 918 381	99,60
	Coûts de transaction	(5 105)		
	Total des placements	124 148 735 \$	162 918 381	99,60
	Autres actifs, moins les passifs		657 731	0,40
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		163 576 112 \$	100,00

Se reporter aux notes annexes.

Se reporter aux notes annexes.



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

1. Constitution du FNB

Le FNB d'actions américaines concentré Bristol Gate (le « FNB ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable sans personnalité morale créée en vertu des lois de la province de l'Ontario et autorisée à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles. Le FNB est constitué aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 8 février 2018, telle qu'elle peut être modifiée ou mise à jour à l'occasion. Le FNB est Bristol Gate Capital Partners (le « gestionnaire »). Le siège social du FNB est situé au 45 St. Clair Avenue West, Suite 601, Toronto (Ontario) M4V 1K9. Fiducie **RBC** Services aux investisseurs agit à titre de dépositaire (le « dépositaire ») et d'administrateur (l'« administrateur ») du FNB, et Bristol Gate Capital Partners Inc. agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire »). Le FNB a commencé ses activités le 15 février 2018. Le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers le 19 août 2025.

Le FNB offre actuellement des parts libellées en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et des parts libellées en dollars américains (les « parts en \$ US »). Un nombre illimité de parts peut être émis.

L'objectif de placement fondamental du FNB est de générer la croissance à long terme du revenu et du capital en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres de capitaux propres cotés en bourse de sociétés américaines qui versent un dividende. Afin d'atteindre son objectif de placement, le FNB investit dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes choisis principalement parmi les titres de l'indice S&P 500^{MD}.

Déclaration de conformité et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité et à la Norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* (collectivement, les « Normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB. Le FNB a émis des parts en \$ CA et des parts en \$ US, et il maintient les comptes de capital de ces deux portefeuilles de parts en dollars canadiens. Les produits et les charges quotidiens du FNB sont répartis entre les deux portefeuilles de parts en fonction de leurs comptes de capital en dollars canadiens, et la valeur liquidative par part des parts en \$ US est calculée quotidiennement en dollars canadiens et convertie en dollars américains selon le taux de change en vigueur à la fin de la journée. Cette valeur liquidative par part en dollars américains est utilisée aux fins des souscriptions et des rachats visant les parts en \$ US.

Les présents états financiers ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation et établis au coût historique, sauf en ce qui a trait aux placements évalués à la juste valeur.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

a) Classement et évaluation des instruments financiers

Les catégories de classement et d'évaluation selon IFRS 9 *Instruments financiers*, sont les suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Afin de déterminer la catégorie de



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

classement et d'évaluation adéquate, IFRS 9 exige d'une entité qu'elle tienne compte du modèle économique suivi pour la gestion des instruments financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels liés aux instruments financiers.

Dans le cadre du modèle économique du FNB, les actifs financiers sont gérés dans le but de tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Les décisions sont prises en fonction de la juste valeur des actifs, et ces derniers sont gérés de manière à réaliser cette juste valeur. Le modèle économique cadre avec la catégorie de classement et d'évaluation à la JVRN. En vertu d'IFRS 9, les titres de créance sont évalués à la JVRN, car selon son modèle économique, le FNB ne prévoit pas détenir les actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du FNB, mais plutôt accessoire.

Les autres débiteurs sont détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et ils devraient générer des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal. Par conséquent, le FNB évalue les autres débiteurs au coût amorti en vertu d'IFRS 9. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

b) Dépréciation

En vertu d'IFRS 9, le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues est utilisé pour déterminer la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de présentation de l'information financière, le FNB évalue la correction de valeur pour pertes sur les produits à recevoir et autres débiteurs à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date

de présentation de l'information financière, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le FNB évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit de ses créances, le FNB a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

c) Comptabilisation

Les instruments financiers du FNB comprennent des placements à la JVRN, de la trésorerie, des dividendes à recevoir, d'autres débiteurs et un montant à payer au gestionnaire. Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le FNB devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie connexes a expiré, ou lorsque le FNB a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété.

Le FNB comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, plus les coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. L'obligation du FNB relativement à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la valeur de rachat. Les méthodes comptables utilisées par le FNB pour évaluer la juste valeur de ses placements sont identiques à celles utilisées pour évaluer sa valeur liquidative pour les transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le dernier cours de marché n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur.



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

d) Compensation

Lorsque les montants constatés sont assujettis à un droit de compensation juridiquement exécutoire et que l'intention est soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière. Dans le cours normal des activités, le FNB peut conclure des conventions-cadres de compensation exécutoires ou des accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins la compensation des montants liés dans certains cas, comme une faillite ou la résiliation de contrats. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière.

e) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables et les dérivés cotés en bourse) est fondée sur les cours de clôture à la date de clôture. Le FNB utilise les cours de clôture des actifs et des passifs financiers lorsqu'ils sont compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point compris dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances précis. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme les dérivés négociés sur le marché

hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le FNB peut utiliser diverses méthodes et formule des hypothèses fondées sur les conditions de marché existantes à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à d'autres instruments qui sont quasi identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables. La juste valeur des instruments financiers autres que les placements à la JVRN se rapproche grandement de leur valeur comptable, en raison de leurs échéances à court terme.

Se reporter à la note 3 pour obtenir de plus amples renseignements sur les évaluations à la juste valeur du FNB.

f) Conversion des devises

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les profits et les pertes de change réalisés et latents liés à la trésorerie sont présentés au poste « Profit (perte) de change sur la trésorerie » des états du résultat global. Les profits (pertes) réalisés liés aux autres actifs et passifs financiers sont présentés au poste « Profit net (perte nette) réalisé à la vente de placements », et les profits (pertes) latents liés aux autres actifs et passifs financiers sont présentés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » des états du résultat global.



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

g) Valeur liquidative par part

Les parts du FNB sont évaluées à la valeur liquidative par part à 16 h (heure de Toronto) chaque jour d'évaluation. Un jour d'évaluation correspond à tout jour au cours duquel la TSX est ouverte ou à tout autre jour que le fiduciaire peut déterminer de temps à autre. La valeur liquidative par part est établie en divisant la juste valeur totale de la valeur liquidative de la série de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation, compte non tenu des rachats ou des souscriptions de parts effectués au cours de cette journée.

h) Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en vertu de la comptabilité d'engagement. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont passés en charges et sont inclus au poste « Coûts de transaction » des états du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission et à la vente d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les coûts de transaction intégrés dans le coût du portefeuille de placement au 30 juin 2025 sont présentés dans l'annexe du portefeuille.

j) Trésorerie

La trésorerie comprend des dépôts à court terme auprès d'institutions financières.

k) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation par série au cours de la période.

I) Imposition

Le FNB constitue une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La totalité du bénéfice net du FNB aux fins de l'impôt et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période donnée doivent être distribuées aux porteurs de parts, de sorte que le FNB ne doit payer aucun impôt sur le résultat, et la distribution notionnelle sera automatiquement réinvestie en parts additionnelles. Par conséquent, le FNB ne comptabilise aucun impôt sur le résultat. Ainsi, l'économie d'impôt au titre des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital n'est pas présentée dans les états de la situation financière à titre d'actif d'impôt différé.

Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital non utilisées de néant (31 décembre 2023 – néant). Le FNB est actuellement assujetti à des retenues d'impôt à la source exigées par certains pays sur les revenus de placements et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans les états du résultat global.

m) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

De nouvelles normes qui n'ont pas encore été adoptées pourraient avoir une incidence sur le FNB, notamment :



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

États financiers: Présentation et informations à fournir En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme comptable IFRS 18 États financiers: Présentation et informations à fournir, qui remplacera IAS 1 Présentation des états financiers. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net, des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations, et des informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. Le FNB évalue actuellement l'incidence sur les états financiers.

Classement et évaluation des instruments financiers En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes comptables IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers: Informations à fournir. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. Le FNB évalue actuellement l'incidence sur les états financiers.

n) Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des présents états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces jugements, estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, la présentation des éventualités, ainsi que les montants présentés au titre du revenu de placement et des charges au cours de la période.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les jugements comptables déterminants retenus pour la préparation des états financiers comprennent le classement des actifs et des passifs financiers présenté à la note 2a), la monnaie fonctionnelle présentée à la note 1, ainsi que le classement des parts en circulation à titre de passifs financiers présenté à la note 4.

3. Informations sur la juste valeur

Les actifs financiers du FNB évalués à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie des justes valeurs. Le FNB a établi une hiérarchie des justes valeurs qui place en ordre de priorité les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. Le plus haut niveau de cette hiérarchie correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (évaluation de niveau 1), et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrée non observables (évaluations de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Données d'entrée qui reflètent les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement, y compris les données d'entrée sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas observables. Il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché. Le choix des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur repose en grande partie sur le jugement et les estimations de la direction.

Aucun transfert entre les niveaux de cette hiérarchie n'a eu lieu au cours des périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024. Le FNB a pour politique de comptabiliser les transferts entre les niveaux 1 et 2 en fonction de la valeur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et les transferts dans le niveau 3 ou hors de celui-ci en fonction de la valeur à la date des transferts

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Valeur totale des titres classés au niveau 1	162 918 381	\$ 168 090 064 \$

Aucun titre n'était classé dans le niveau 2 ou le niveau 3 au 30 juin 2025 ou au 31 décembre 2024.

Les valeurs comptables de la trésorerie, des dividendes à recevoir, des autres débiteurs et du montant à payer au gestionnaire se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

4. Parts rachetables

Le FNB offre actuellement des parts libellées en dollars canadiens et des parts libellées en dollars américains. Les porteurs de parts peuvent faire racheter leurs parts du FNB à un prix de rachat par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts à la bourse à la date de prise d'effet du rachat, jusqu'à concurrence d'un prix de rachat maximal de la valeur liquidative par part applicable.

Les parts rachetables du FNB satisfont aux critères de classement à titre de passifs financiers en vertu d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, en raison de l'obligation du FNB de distribuer le bénéfice net et les gains en capital aux porteurs de parts.

Les transactions portant sur les parts du FNB pour les périodes closes le 30 juin 2025 et le 30 juin 2024 sont les suivantes :

	2025	2024
Parts en circulation au début de l'exercice	3 550 000	6 050 000
Parts en \$ CA émises au cours de la période	150 000	200 000
Parts en \$ US émises au cours de la période	150 000	200 000
Parts en \$ CA rachetées au cours de la période	(150 000)	(50 000)
Parts en \$ US rachetées au cours de la période	(250 000)	(2 400 000)
Parts en circulation à la fin de la période	3 450 000	4 000 000

5. Charges

Les charges d'exploitation applicables que doit payer le FNB, le cas échéant, comprennent les frais de gestion; les coûts de transaction; les coûts afférents au respect des exigences gouvernementales ou réglementaires adoptées après la date de création du FNB; les honoraires payables au dépositaire, à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts, à l'administrateur du FNB, à l'auditeur et aux autres fournisseurs de services dont les services sont retenus par le gestionnaire; toutes les autres charges d'exploitation; les taxes sur les produits et services ou taxes de vente harmonisées sur ces frais et les impôts sur le revenu, retenues d'impôt ou autres taxes et impôts.

a) Frais de gestion

Les frais de gestion du FNB, majorés des taxes applicables, sont versés au gestionnaire selon le taux annuel de 0,70 % de la valeur liquidative du FNB. Ces frais de gestion sont calculés et s'accumulent tous les jours et sont payés chaque mois à la dernière date d'évaluation ou à une date que le gestionnaire pourrait déterminer. Le gestionnaire peut, à sa discrétion, convenir de facturer au FNB des frais de gestion réduits



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

pour certains porteurs de parts, par rapport aux frais de gestion qu'il aurait autrement le droit de percevoir, à condition que le montant correspondant à la réduction soit distribué périodiquement par le FNB aux porteurs de parts sous forme de distribution des frais de gestion.

b) Frais à payer au comité d'examen indépendant (« CEI »)

Le président du CEI reçoit du FNB une provision annuelle de 1500 \$ (2024 – 1000 \$) pour siéger au CEI. Les autres membres du CEI reçoivent du FNB une provision annuelle de 1000 \$ (2024 – 1000 \$) pour siéger au CEI. Le président du CEI reçoit 500 \$ (2024 – 500 \$) par réunion à laquelle il assiste. Les autres membres du CEI reçoivent 500 \$ (2024 – 250 \$) par réunion à laquelle ils assistent.

Le gestionnaire a autorisé le CEI à retenir les services d'Independent Review Inc. au coût annuel de 7 875 \$ (2024 – 7 875 \$), majoré de la TVH et d'honoraires additionnels de 375 \$ majorés des taxes applicables pour chaque réunion obligatoire au-delà de quatre réunions par année. De plus, une charge additionnelle de 2 366 \$ (30 juin 2024 – 2 366 \$) a été engagée relativement aux primes d'assurance annuelles liées au CEI.

6. Gestion du risque lié au capital

Les parts émises et en circulation sont considérées comme le capital du FNB. Le gestionnaire gère le capital du FNB conformément aux objectifs de placement du FNB. Le FNB n'est soumis à aucune exigence particulière en matière de capital imposée de l'extérieur à l'égard de la souscription de parts, à l'exception de certaines exigences de souscriptions minimales.

7. Gestion des risques financiers

De par ses activités, le FNB est exposé à divers types de risques liés à ses stratégies de placement, à ses instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Ces risques comprennent le risque de marché

(y compris l'autre risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration. Ces risques, ainsi que les pratiques du FNB en matière de gestion des risques, sont décrits ci-dessous.

Le gestionnaire cherche à réduire au minimum les possibles effets défavorables de ces risques sur le rendement du FNB en surveillant quotidiennement les positions du FNB et les événements survenus sur le marché. Le gestionnaire maintient en outre une structure de gouvernance qui permet de superviser les activités de placement du FNB et de surveiller la conformité à la stratégie de placement énoncée du FNB, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par suite de variations des prix du marché. Les placements du FNB sont exposés aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux marchés de capitaux. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le FNB est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire atténue ce risque grâce au choix judicieux de titres à l'intérieur de limites précises, et au moyen de la diversification des placements du FNB. Le gestionnaire surveille chaque jour les positions globales de marché du FNB.



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, les expositions globales au marché étaient les suivantes :

			30 juin 2025	31	déc	embre 2024
	Just valeu	-	Pourcentage du total de l'actif net	Just valeu	е	Pourcentage du total de l'actif net
Placements	162 918 381	\$	99,60 %	168 090 064	\$	99,73 %
Exposition totale au marché	162 918 381	\$	99,60 %	168 090 064	\$	99,73 %

Si les cours des titres sur les bourses auxquelles ces titres sont inscrits avaient augmenté ou diminué de 10 % au 30 juin 2025, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 16 291 838 \$ (9,96 % de l'actif net) (31 décembre 2024 – 16 809 006 \$ ou 9,97 % de l'actif net).

En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

b) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du FNB fluctue en fonction des variations des taux de change. Les actions sur les marchés étrangers sont exposées au risque de change, puisque les cours libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du FNB au moment de déterminer la juste valeur.

Le FNB détient des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie et des placements en actions, qui sont libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Le FNB est donc exposé au risque de change, puisque la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies fluctue en raison des variations des taux de change.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB au risque de change.

		30 juin 2025	31 dé	ecembre 2024
Monnaie	Exposition au risque de change	Pourcentage du total de l'actif net	Exposition au risque de change	
Dollar américain	163 136 244	99,73	% 168 391 697	99,91 %

Au 30 juin 2025, si le taux de change entre le dollar canadien et les devises auxquelles le FNB est exposé avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net aurait respectivement diminué augmenté d'environ ou 8 156 812 \$ (31 décembre 2024 – 8 419 585 \$). pratique, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif. Conformément à la politique du FNB, le gestionnaire surveille les positions en devises dans le cadre de la constitution générale du portefeuille, mais il ne les gère pas activement, et il ne couvre pas les monnaies.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se présente lorsque les variations des taux d'intérêt pourraient influer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le FNB investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le FNB est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

La plupart des actifs et des passifs financiers du FNB ne portaient pas intérêt au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024. Par conséquent, le FNB n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le FNB. La totalité des transactions concernant des titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de crédit lié aux débiteurs connexes est considéré comme limité, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception par le courtier du paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'aura pas lieu si l'une des deux parties manque à ses obligations.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB ne détenait aucun placement dans des instruments de créance ou des dérivés; par conséquent, le risque de crédit est considéré comme minime.

e) Risque de liquidité

Le respect des exigences quotidiennes en matière de rachats et de charges constitue la principale exposition du FNB au risque de liquidité. Le gestionnaire du FNB assure le suivi régulier des besoins en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la plus grande partie des actifs du FNB dans des placements qui peuvent être négociés sur un marché actif et peuvent être vendus facilement. En outre, le FNB conserve suffisamment de trésorerie pour maintenir sa liquidité. Les placements du FNB sont considérés comme facilement réalisables et très liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du FNB est considéré comme minimal.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, il était prévu que les passifs du FNB seraient réglés dans un délai de 90 jours.

Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Les placements liquides du FNB sont considérés comme étant supérieurs aux exigences normales en matière de rachat.

f) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des expositions dans une même catégorie, qu'il s'agisse d'une région géographique, d'un type de produit, d'un secteur ou d'un type de contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du risque de concentration du FNB par classement sectoriel.

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Portefeuille par classement sectoriel	Pourcentage du total de l'actif net	Pourcentage du total de l'actif net
Technologie de l'information	24,24	21,19
Produits industriels	23,96	21,53
Services financiers	23,43	25,29
Soins de santé	19,19	17,67
Matières	4,59	9,66
Produits de consommation		
discrétionnaire	4,19	4,39
Autres actifs, moins les passifs	0,40	0,27
Total	100,00	100,00

8. Parties liées

a) Frais de gestion

Les activités de placement du FNB sont gérées par Bristol Gate Capital Partners Inc. Les frais de gestion pour la période close le 30 juin 2025 se sont établis à 650 741 \$, incluant la TVH (30 juin 2024 – 805 917 \$).

b) Montant à payer au gestionnaire

Au cours de la période, le gestionnaire a versé des avances relatives à diverses charges pour le compte du FNB. Au 30 juin 2025, le montant à payer au gestionnaire inclut une somme de 82 951 \$ (31 décembre 2024 – 17 619 \$) liée à ces avances. Le montant à payer au gestionnaire au 30 juin 2025 inclut également des frais de gestion de 109 746 \$ (31 décembre 2024 – 14 745 \$).



Pour le semestre clos le 30 juin 2025 (non audité)

c) Transactions portant sur les parts entre parties liées

Dans le cours normal des activités, les dirigeants, les administrateurs et les entités liées du gestionnaire investissent à l'occasion dans des parts du FNB au même titre que les investisseurs sans lien de dépendance. Au 30 juin 2025, le gestionnaire, y compris les dirigeants, les administrateurs et les entités liées, détenait 74 176 parts du FNB (31 décembre 2024 – 73 091 parts).

9. Événements postérieurs à la date des états de la situation financière

Le gestionnaire a évalué les événements postérieurs à la date de clôture dans la préparation des états financiers du FNB et a établi que, à l'exception des éléments fournis aux présentes, aucun événement n'est survenu qui devrait être comptabilisé ou présenté dans les états financiers.

10. Examen par l'auditeur

Les présents états financiers intermédiaires au 30 juin 2025 n'ont pas été examinés par l'auditeur du fonds.